

Tencin Toujours

Tencin pour Tous



Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : www.tencin.net

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N°15

NOVEMBRE 2018

LE MOT DU MAIRE

La Commune : rubrique d'une mort annoncée ?

« Par rapport à la précédente mandature, le nombre de maires démissionnaires est en hausse de 55%.

En cause, la baisse des dotations de l'État, l'inflation des normes, la suppression de la taxe d'habitation et des contrats aidés, les désengagements de l'État, les transferts de compétences sans compensation.

En cause, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui a donné les pouvoirs aux régions et intercommunalités.

En cause également, ce sentiment d'abandon ressenti dans les petites communes où les services publics disparaissent tour à tour.

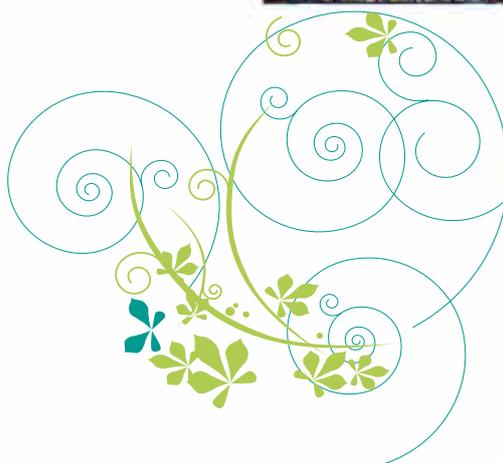
En cause aussi, l'attitude de plus en plus fréquente d'administrés qui se comportent d'avantage en consommateurs qu'en citoyens avec des niveaux d'exigences élevés, ce qui s'ajoute aux motifs de découragement.

Ces difficultés qui se cumulent conduisent à l'épuisement des élus d'autant plus dans les petites communes où le personnel est restreint.

On peut s'alarmer de cette situation car les communes restent la cellule de base de la République. Les maires, en première ligne pour résoudre les difficultés et problèmes des habitants, sont le dernier rempart de la cohésion sociale.

L'affaiblissement des communes, qui présage de leur disparition constitue un inquiétant recul de la démocratie et du bien vivre ensemble. »

François Stefani



Les travaux sur la commune

Le cheminement Parc de la mairie



L'aménagement du parc de la mairie se poursuit. Le cheminement piétons a été réalisé cet automne ainsi qu'un hôtel à insectes. Des jeux pour enfants et autres aménagements devraient voir le jour pour finir l'agencement de ce parc que les Tencinois, grands et petits apprécient.

L'espace lecture extérieure de la médiathèque



L'extérieur de la médiathèque a été lui aussi redessiné. Un espace de lecture en plein air a été réalisé, ce qui permettra aux utilisateurs de cet équipement public, de profiter pendant les beaux jours d'un espace de lecture convivial.

Vieille rue



La deuxième tranche des travaux d'aménagement du vieux village a bien avancé. Le bas de la Vieille rue, et la rue du Clos sont quasiment terminés. La place de l'Abbé Calès et la rue de l'Église sont, quant à elles, en bonne voie d'achèvement.



Parcours VTT



Un parcours VTT a vu le jour en lieu et place de l'ancien champ de bosses du parc Pré-Sec. Nos chères têtes blondes ont pu en profiter dès la fin de l'été.



Sécurisation de l'espace public !

La campagne de sécurisation de l'espace public sur notre commune avance.

Après l'installation de trois caméras en 2016 au niveau de la mairie, du parc et de la bibliothèque, la commune a souhaité faire de même au niveau du groupe scolaire Bellevue et de la maison des associations.

Depuis la rentrée scolaire, deux nouvelles caméras sécurisent l'accès aux écoles Bellevue ainsi que son parking et une caméra contrôle l'accès à la maison des associations (quartier Pré-Sec).

Ces installations ont été réalisées à la suite du déploiement du réseau de fibre optique reliant les bâtiments communaux. Une partie du coût de ces travaux (environ 11 000 €) a été prise en charge par le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).



Mise en place progressive du RGPD sur la commune !

Depuis le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) s'applique dans l'ensemble de l'Union Européenne pour les communes et les entreprises. Ce règlement européen ou directive n° 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 renforce la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de leurs données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Afin de permettre sa mise en place sur la commune, M. DULEY Samuel, élu délégué au numérique auprès de la Communauté de communes du Grésivaudan, a suivi une formation spécifique. Un audit de sécurité informatique a également été réalisé sur nos installations par la société COVATEAM. La mise en conformité de la commune avec ce règlement se poursuit en collaboration avec les services de la Communauté de communes du Grésivaudan afin de désigner un délégué intercommunal à la protection des données (DPO).



Animaux errants, animaux dangereux

La Commune a souscrit un contrat de prestation de service auprès de la société SACPA pour :

- ⚡ la capture et la prise en charge des animaux divaguant
- ⚡ la capture la prise en charge et l'enlèvement des animaux divaguant
- ⚡ la prise en charge des animaux blessés et leur transport vers la clinique vétérinaire partenaire
- ⚡ Le ramassage des animaux décédés dont le poids n'excède pas 40 kg.

Si vous êtes confronté sur l'espace public à la présence d'animaux errants ou divaguant, blessés ou décédés (chats, chiens...) contactez les services de la mairie qui se chargeront de faire procéder à leur capture ou à leur enlèvement.



Canton Haut-Grésivaudan

Permanences de vos conseillers départementaux

Vos Conseillers départementaux, Martine KOHLY et Christophe ENGRAND, vous recevront de 14h30 à 16h, à la maison du Département à BERNIN, 71 chemin des Sources.

Mardi 4 décembre 2018

Merci de prendre rendez-vous auprès de Géraldine ROUSSEAU-MORERE
tel : 04 76 00 38 49
mail : geraldine.rousseau-morere@isere.fr



Concessions funéraires

La commune peut accorder le droit d'occuper une parcelle du domaine public dans le cimetière communal moyennant le paiement d'une redevance fixée par le Conseil municipal.

L'acte de concession précise qui en sont les bénéficiaires. Le contrat de concession est un contrat administratif.

La concession funéraire n'est ni précaire, ni révocable (sauf en cas de non renouvellement ou abandon manifeste).

Il existe trois types de concessions : individuelle, familiale ou collective.

:: La concession individuelle : seul le titulaire pourra y être inhumé.

:: La concession collective : le titulaire désigne toutes les personnes, y compris les personnes extérieures à sa famille qui pourront y être inhumées.

:: La concession familiale : le titulaire indique dans son contrat les membres de sa famille disposant d'un droit d'inhumation.

Qui sont les membres de la famille ; conjoints, ascendants, descendants et leurs conjoints. Mais aussi les alliés, enfants adoptifs et personne étrangère ayant des liens d'affection et de reconnaissance avec le titulaire de la concession.

Exemples :

« moi » ; concession individuelle.

« moi et mon épouse » ou « moi et mes enfants » : concession collective.

« moi et ma famille » : concession familiale.

L'acte de concession ne peut être modifié que par son titulaire.

Boulangerie/Snack du Centre Commercial de la Tuilerie

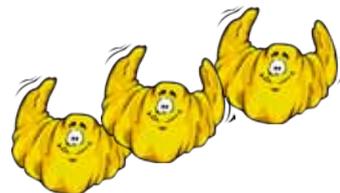
L'ouverture de la nouvelle Boulangerie/Snack du Centre Commercial U Express de Tencin est prévue en novembre.

La nouvelle direction et son équipe s'apprentent à vous recevoir dans un cadre chaleureux afin de vous servir ses nouveaux produits.

La boulangerie proposera un éventail de pains, gâteaux, viennoiseries, sandwiches, pizzas et boissons.

Le "côté SNACK" vous proposera ses burgers composés de délicieuses recettes entourées d'un pain burger fait-maison, accompagnés de frites fraîches, ainsi que des tacos français aux recettes originales que vous pourrez déguster accompagnés de boissons sucrées, d'une bière ou d'un vin.

Vous pourrez également passer un moment convivial seul ou à plusieurs autour de multiples gourmandises que vous proposera le "coin CAFÉ", dont de délicieuses recettes de cafés, lait chaud ou froid, thés chauds ou froids, smoothies, frappés, milkshakes et autres gourmandises.



Aide aux démarches en ligne

À partir du premier trimestre 2019, en partenariat avec la Communauté de communes, un service numérique, et en particulier une aide aux démarches administratives sera mis en place à la Médiathèque de Tencin aux horaires d'ouverture pour les demandes courantes et sur rendez-vous pour les démarches plus complexes.

Les services offerts couvriront :

- l'utilisation des outils numériques
- la réalisation des démarches administratives en ligne
- le choix des équipements et des abonnements
- l'installation et la maintenance du matériel
- l'utilisation des outils pour le travail et la citoyenneté
- les usages et les limites d'Internet.



Alerte sécheresse renforcée

Le bassin de gestion alimentant la commune a été déclaré en « alerte de sécheresse renforcée » pour les eaux souterraines et superficielles. De ce fait des mesures de restrictions sont imposées :

Pour tous :

- Interdiction du lavage des voitures hors stations professionnelles équipées de lance « haute pression » ou recyclage de l'eau ;
- Interdiction de laver les réservoirs pour l'eau potable ;
- Interdiction du remplissage des piscines de plus de 5 m³ à usage privé ;
- Interdiction d'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément et espaces sportifs ;
- Interdiction d'arrosage des golfs, des jardins potagers et des stades de 9h à 20h ;
- Interdiction d'alimenter et de vidanger les plans d'eau ;
- Interdiction de manœuvrer des ouvrages hydrauliques ;
- Interdiction d'effectuer des travaux dans le lit du cours d'eau destiné à accroître ou maintenir le prélèvement ;
- Interdiction de contrôler les points d'eau incendie.

Pour les communes :

- Interdiction de laver les voiries ;



- Interdiction de faire fonctionner les fontaines publiques en circuit ouvert sur l'eau potable ;

Pour l'agriculture :

- Baisse de 30 % des prélèvements agricoles autorisés pour l'irrigation, pour les autres prélèvements (hors irrigation ou assimilés domestiques) interdiction de prélever de 9h à 20h.

Pour l'industrie :

- Respect du niveau 2 du plan d'économie d'eau des industriels (installations classées pour la protection de l'environnement).

Pour les gestionnaires des réseaux d'eau potable :

- Renforcement du suivi des niveaux de captages et des forages d'eau potable, transmission des données à l'administration.

Ces dispositions sont valides jusqu'au 31 décembre 2018.

Auto-stop organisé : c'est parti à Tencin



La commune et la Communauté de communes Le Grésivaudan donnent un coup de pouce aux auto-stoppeurs !

Grâce à un partenariat entre la commune, Le Grésivaudan et la société « Rézopouce », le stop peut se faire plus facilement et obtient sa place parmi les mobilités alternatives à la voiture individuelle au même titre que le vélo ou le covoiturage.

Le principe est de fournir aux auto-stoppeurs de plus de 16 ans et aux conducteurs les outils adéquats pour optimiser cette pratique : des fiches à imprimer pour préciser sa destination aux automobilistes, un autocollant à apposer sur le pare-brise, des supports d'information sur les bonnes pratiques, une autorisation parentale pour les 16-18 ans, un site Internet dédié et une application pour smartphone.

Pour compléter ce dispositif, Le Grésivaudan a matérialisé 4 points de prise en charge des auto-stoppeurs en installant des panneaux signalétiques spécifiques.

Ils se situent au niveau de la centrale hydroélectrique route de Theys, à l'espace culturel, aux arrêts de bus Pré-Sec et sur le parking de la place du 18 mars 1962 route du Lac.

Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire gratuitement sur www.rezopouce.fr.

Plus d'infos sur <https://www.le-gresivaudan.fr/408-utiliser-la-voiture-autrement.htm> ou le site Internet de la commune.



Conseils municipaux



Conseil municipal du 12 juin 2018

1. Attribution de l'indemnité de conseil au nouveau trésorier

Validation de l'attribution de l'indemnité de conseil au nouveau trésorier.

2. Détermination des tarifs cantine/garderie pour l'année scolaire 2018/2019

Proposition d'appliquer les tarifs suivants à compter de la rentrée de septembre, à savoir :

Pour le service cantine :

en euros	Part Garderie	Part Cantine	Total
QF < 700	0,98	1,14	4,49
QF entre 700 et 1 000	1,19	3,51	5,53
QF entre 1000 et 1500	1,50	4,18	5,68
QF entre 1 500 et 2 000	1,70	4,33	6,03
QF > 2 000	2,00	4,33	6,33

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI et amenant leur repas, il est proposé de fixer à 0,40 € le coût cantine auquel s'ajoutera le coût de l'heure du périscolaire en fonction du quotient familial.

Pour le service de garderie :

en euros	Prix de l'heure	Prix de heure 1/2
QF < 700	0,98	1,47
QF entre 700 et 1 000	1,19	1,78
QF entre 1000 et 1500	1,50	2,25
QF entre 1 500 et 2 000	1,70	2,55
QF > 2 000	2,00	3,00

Validation de ces tarifs.

3. Tranche conditionnelle du P.L.U.

Prestation comprenant une tranche conditionnelle relative à la concertation, à la réalisation d'OAP supplémentaires et à la tenue de 4 réunions supplémentaires pour l'exécution de cette mission pour un montant de 400 € HT par réunion.

Validation de cette tranche conditionnelle.

4. Mise en place du prélèvement automatique

Prestation non mise en place pour les règlements des loyers communaux.

5. Convention de gestion provisoire du service public administratif de gestion des eaux pluviales urbaines

Les éléments concernant la compétence de la Communauté de communes pour les eaux pluviales n'étant pas encore recensés, cette dernière propose une gestion provisoire par la commune jusqu'à la fin 2019.

Approbation de la convention de gestion provisoire du service public des eaux pluviales urbaines et autorisation donnée au maire de la signer.

6. Cession de la parcelle B1342 à la commune

Cette acquisition permettrait à la commune d'accéder plus facilement au Béal en cas de besoin.

Autorisation donnée au maire de se porter acquéreur de cette parcelle et autorisation de signer les pièces nécessaires à cette acquisition.

7. Nouvelle demande de Monsieur LEFEBVRE d'acquiescir 2 impasses de part et d'autre de sa propriété

Proposition d'autorisation d'utiliser ces deux passages à des fins privatives par convention pour une durée précaire en préservant le passage pour la commune (source et église).
Validation de cette proposition.

8. Demande de fonds de soutien à la Communauté de commune pour les travaux de rénovation de l'éclairage public

Renouvellement de demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public pour un montant de 14 610 €.

9. Cessions à la commune de parcelles appartenant à la SDH

Parcelles C986, C988, C989 d'une contenance globale de 133 m² occupées par du stationnement destiné au public et par une aire de dépôt d'ordures ménagères au niveau des villas Hermine, et l'emprise foncière sur laquelle est implanté l'abri bus situé en bordure de la départementale 523, au niveau du Clos Alexandrine.

10. Attribution du marché des travaux de la 2^e tranche de la Vieille rue

La commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'entreprise Millet Paysage et Environnement pour un montant de 437 949,50 € TTC.

Validation de cette proposition et autorisation donnée au maire de signer l'acte d'engagement avec cette entreprise.

11. Mission SPS pour les travaux de la 2^e tranche de la Vieille rue

Le cabinet Alpes Contrôles a fait une proposition de services à hauteur de 4 164 € TTC.

Validation de cette proposition et autorisation donnée au maire de signer le contrat de mission avec ce cabinet.

12. Demande d'intégration de Madame GAUDARD dans les services communaux

Ce point sera réexaminé au Conseil municipal de septembre, qui prendra sa délibération annuelle relative à la création des postes nécessaires au fonctionnement de l'année scolaire à venir.

13. Décision modificative dans le budget du CCAS

Il convient de faire un virement de crédit de 1 300 € pour faire face à la dépense de 6 290,65 € réclamée par le CCAS de Froges pour le portage des repas à domicile alors que 5 000 € avaient été budgétés.

Validation de cette proposition

14. Divers

a. Admission en non-valeur

Le trésor public nous a signalé que certains produits anciens ne peuvent plus être recouverts du fait de leur montant inférieur à 15 €. Les sommes de 6,43 € et 10 € correspondant respectivement à un PAE et une ancienne cotisation due à la bibliothèque doivent donc être admises en non-valeur.

Validation de ces deux admissions en non-valeur qui doivent être réintroduites en dépenses dans le budget communal.

b. Modification de la dénomination de la bibliothèque

Celle-ci met désormais à la disposition de ses usagers, un fonds de livres, mais aussi des DVD et CD et des livres numériques, ce qui fait que l'ensemble de ses activités figurent plus sous la dénomination de médiathèque.

Validation de ce changement de dénomination.

c. Mission SPS et contrôle technique de construction pour les travaux de l'église

Le bureau Véritas a fourni un devis global de 5 046 €.

Décision de retenir le bureau Véritas et autorisation donnée au maire de signer les contrats s'y rapportant.

d. Stationnement du camion de M. JAUSSAUD, chemin des Rives

Monsieur le maire expose au Conseil municipal le problème soulevé par le poids lourd de Monsieur JAUSSAUD qui emprunte le chemin entièrement refait.

Antérieurement son passage générerait la création de nombreuses ornières et il n'est pas souhaitable vu l'investissement financier réalisé pour ce secteur que ce chemin soit endommagé à nouveau.

L'idée est de lui proposer de stationner après le rond-point des

Cascades. En parallèle, un arrêté d'interdiction de circuler aux véhicules de plus de 3,5 T, sauf exploitants agricoles, sera pris.

Fin de la séance ■

Conseil municipal du 3 septembre 2018

1. Création de postes

2 postes d'ATSEM non titulaires, 10 postes à temps de travail variable en fonction des besoins et des lieux d'affectation : cantine, périscolaire, ménage dans les bâtiments, 1 poste en C.U.I. (contrat unique d'insertion) financé à 40% par l'État, 1 poste pour l'accueil de la mairie et 1 poste d'animateur.

Validation de ces créations de postes.

2. Révision du contrat d'assurance statutaire du personnel

Validation de la hausse des cotisations pour la couverture des risques statutaires du personnel communal.

Avant de poursuivre l'ordre du jour le maire informe le Conseil municipal d'un point qu'il entendait présenter nécessitant une décision au sujet de l'Hôtel des voyageurs.

Une procédure de liquidation judiciaire est en cours depuis 4 mois et attire l'attention sur le devenir de la licence IV qui se rapporte à ce bâtiment.

Étant la seule licence IV de la commune et celles-ci n'étant plus délivrables, elles peuvent par contre être transférées jusqu'à 200 km.

Il conviendrait que la commune fasse une proposition financière de rachat.

Le Conseil municipal se prononce sur le refus de transfert de la licence.

3. Rapport sur l'eau

Le rendement du réseau est en baisse (fuites). Il est de 83,3%. Le prix du m³ assaini a augmenté. Il est passé de 3,97 € à 4,18 € ; Celui de l'eau est passé de 2,57 € à 2,59 € avec un abonnement qui est passé de 1,25 € à 1,29 €.

Grâce à la chambre de mélange, la dureté de l'eau est abaissée de 35°F à 22° F.

4. Plan d'adressage à réaliser par la Poste suite au passage de la fibre optique

La numérotation actuelle nécessite des ajustements, notamment au niveau des hameaux, car avec le passage de la fibre optique, il est nécessaire d'avoir le bon adressage pour que la fibre puisse aboutir chez les particuliers.

Les services de la Poste nous ont proposé leurs services pour réaliser la mise à jour de la numérotation. Le montant du devis de cette prestation est de 3 000 €.

Le Conseil municipal valide ce devis à l'unanimité.

5. Rétrocession de parcelles à la commune

La société BIOME s'est portée acquéreur de l'ensemble des parcelles appartenant aux consorts MAZET, pour la réalisation d'un projet immobilier.

Ces acquisitions incluent les parcelles B879 pour 30 m² et B1038 pour 44 m² situées devant le portail de la propriété qui ne peuvent pas être intégrées au projet.

La société BIOME propose de les rétrocéder. Ce qui pourrait permettre la réalisation de 2 à 3 places de stationnement.

Validation de la rétrocession de ces parcelles à la commune à l'euro symbolique l'ensemble des frais s'y rapportant seront à la charge de BIOME.

6. Convention pour l'utilisation du centre nautique par l'école élémentaire

Autorisation donnée au maire de signer la convention d'utilisation du centre nautique par l'école élémentaire.

7. Demande de travaux de renforcement basse tension sur le poste des Glairons avec enfouissement de l'éclairage public

Le SÉDI nous a signalé une baisse de tension rue Sous la Tour et envisage une programmation de travaux dans ce secteur pour 2019. Les travaux sur le réseau électrique sont pris en charge par le SÉDI (191 331 €), les travaux d'enfouissement du réseau France Télécom exécutés en même temps (46 468 €), auquel il faut ajouter la pose de 6 nouveaux luminaires pris en charge par la commune. Compte-tenu des contraintes budgétaires à venir et des échanges qui ont eu lieu précédemment concernant l'Hôtel des Voyageurs, il est souhaitable d'attendre avant de statuer et rencontrer le SÉDI pour plus d'explications sur ce dossier.

Le maire soumet au vote ce projet de travaux : il en résulte 4 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

Du fait de cette décision, Monsieur le Maire demande de contacter et réunir France Télécom et le SÉDI pour plus d'informations sur ce dossier.

8. Divers

Convention de servitude de passage piétonnier au profit de Madame MARTINET Gabrielle

Dans le cadre des travaux de protection du périmètre du captage d'eau à Bel Air, la commune s'est portée acquéreur de parcelles appartenant à Madame MARTINET Gabrielle. Sa parcelle B1384 se trouve enclavée, elle a sollicité la commune afin d'obtenir un droit de passage à pied, pour la descente de coupes de bois, sur la parcelle B1383 appartenant à la commune.

Proposition d'établir une convention de servitude de passage entre la commune et Madame MARTINET Gabrielle.

Plantation d'un chêne pour le 11 novembre

La Communauté de communes offre aux communes un chêne des marais pour commémorer la fin de la première guerre mondiale. Celui-ci sera planté dans le parc de la mairie.

Modification du contrat de location de la salle des fêtes

Les modalités de calcul de la redevance des ordures ménagères étant en cours de révision, il convient de rajouter dans le règlement de location de l'espace culturel une caution de 100 € pour respecter les consignes de tri.

Utilisation de la classe mobile préfabriquée libérée par l'école maternelle

L'école maternelle ayant vu la fermeture d'une classe à la rentrée, le bâtiment mobile installé antérieurement est disponible. La directrice de l'école, a demandé à pouvoir l'utiliser pour y faire un coin bibliothèque et projection. Si on lui met à disposition, on ne pourra plus en disposer pour d'autres projets éventuels, notamment pour y installer un service jeunesse avec accès par l'extérieur.

Dans l'immédiat, sa demande ne sera pas acceptée.

Demande de stationnement d'un camion snack sur la commune

Madame TOUQUET a fait une demande de stationnement sur la commune pour les lundis et mardis, midi. Elle proposera à la vente des burgers et frites.

Sachant que le créneau demandé est disponible, un avis favorable est donné à sa demande.

Reprise de la voirie du lotissement Dix-Quarts

Les co-propriétaires du lotissement Dix-Quarts ont demandé la reprise de la voirie desservant leurs habitations. Cette reprise porte sur une surface de 700 m² et se ferait à l'euro symbolique.

Validation de cette demande et autorisation donnée au maire de signer les pièces administratives nécessaires à cette opération.

Régularisation foncière

La Communauté de communes est propriétaire des parcelles C245 et C1211 sur lesquelles est construit le multiaccueil et sera construit le bâtiment pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Isère.

Afin de desservir ces bâtiments, ensembles immobiliers et équipements publics, une voirie a été créée sur une emprise de ces parcelles, d'une surface d'environ 871 m².

La Communauté de communes n'étant pas compétente pour la gestion des voiries, elle nous propose de nous rétrocéder cette surface à l'euro symbolique, en assurant les frais s'y rapportant.

Validation de cette proposition.

Fin de la séance ■





JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ LA PLATEFORME MAJDC.fr

Nous rappelons que le recensement citoyen est obligatoire pour tous les garçons et toutes les filles, dès 16 ans.

Le recensement se passe à la mairie du domicile du jeune, muni de sa carte d'identité et du livret de famille de ses parents. Il peut se présenter seul.

À l'issue de son inscription, il lui sera délivré l'attestation de recensement à conserver (faire des photocopies).

La plateforme MAJDC.fr a été créée à l'attention des jeunes administrés.

Ainsi, 6 mois après son recensement, le jeune peut créer un compte et consulter son dossier. Il peut modifier certaines données d'état-civil si besoin ou d'adresse (justificatifs à l'appui).

Il sera convoqué à la journée d'appel par voie postale à environ 17 ans et 3 mois, jusqu'à 18 ans, soit environ 1 an après son inscription.

Avec la plateforme MAJDC.fr il pourra le cas échéant gérer ses indisponibilités.

Il peut aussi par son intermédiaire contacter les armées.

RECENSEMENT la commune recrute

Le recensement de la population de TENCIN aura lieu du 17 janvier au 16 février 2017. La commune recherche 3 agents recenseurs.

Qualités requises : disponibilité, rigueur, sérieux, capacités relationnelles, connaissance de la commune, connaissance de l'outil Internet et de l'informatique.

Faire acte de candidature auprès du secrétariat (Isabelle).

Cette activité fera l'objet d'un contrat de travail.

Objectifs du recensement

- :: déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives
- :: décrire les caractéristiques de la population
- :: décrire les conditions de logement
- :: décrire les déplacements

Pourquoi un recensement

- :: pour définir les politiques publiques de l'État
- :: pour établir la contribution de l'État au budget des communes
- :: pour décider des équipements collectifs et des programmes de logements
- :: pour définir le nombre d'élus au conseil municipal
- :: pour permettre l'installation de nouveaux commerces (pharmacie)



À noter

Stationnement

11 nouvelles places de stationnement ont été réalisées rue de la Tuilerie, ce qui permet de couvrir amplement les besoins des résidents du secteur (le Sinople, la Moussaye, la Tuilerie, les Tourettes)

Le stationnement hors place matérialisée pourra faire l'objet de verbalisation par les services de gendarmerie.

Pollution

La municipalité a été à plusieurs reprises contactée par des administrés se plaignant de la pollution des dérivations du Béal par des huiles et hydrocarbures. Il est rappelé que les vidanges et autres déversements quels qu'ils soient sont interdits dans les réseaux collecteurs des eaux pluviales qui pour certains alimentent ces dérivations.

Tempête Éléonor

Notre commune a été fortement impactée par la tempête ÉLÉANOR au mois de janvier 2018, des travaux importants de remise en état de plusieurs chaussées ont été nécessaires et réalisés : chemin de Malfosse, chemin de Bruny, ancienne route d'Hurtières, chemin du Port, chemin du Contour.

Ces travaux, d'un montant total de 384 701,92 € ont pu être rapidement mis en œuvre grâce aux subventions de la Région pour un montant de 95 758 €, du Département pour un montant de 63 839 €. Nous attendons également une aide de l'État qui ne nous a pas encore été notifiée.



Soutenez les Réveillons de la Solidarité de la Fondation de France

Fondation
de
France

Pour certaines personnes, souvent en situation précaire, la solitude des soirs de fête vient s'ajouter à leur isolement quotidien. C'est pour elles que la Fondation de France a créé les Réveillons de la Solidarité, des fêtes solidaires et participatives de fin d'année qui permettent de tisser des liens qui s'inscrivent dans la durée.

Chaque année, les Réveillons de la Solidarité offrent un moment de partage chaleureux et festif à plus de 20 000 personnes fragilisées dans leur quotidien, partout en France. Que ce soit pour des raisons d'emploi, d'âge, de handicap, de situation familiale ou de maladie, leur situation d'isolement se révèle avec encore plus d'acuité en cette période de fin d'année.

Initiés par de petites associations de quartier, les Réveillons de la Solidarité associent les personnes en difficulté à toutes les étapes du projet. En les mettant au cœur de l'organisation de cet événement, ils leur permettent de sortir d'une logique d'assistanat et de retrouver dignité et fierté. Par leur mixité, ils favorisent les rencontres et les échanges entre des personnes qui peuvent se côtoyer au quotidien sans

jamais se parler. Au-delà de cette soirée, les Réveillons de la Solidarité créent ainsi des liens durables.

La Fondation de France lance un appel auprès du public pour soutenir près de 150 fêtes solidaires et participatives partout en France.

Comment soutenir cette action ?

En faisant un don* :

:: soit en ligne : www.fondationdefrance.org

:: soit par chèque, libellé à l'ordre de :

« Fondation de France - Réveillons de la Solidarité »,
adressé à : Fondation de France - 40 avenue Hoche - 75008 Paris

**Les dons à la Fondation de France donnent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant.*

Plus d'informations sur :

www.fondationdefrance.org/Reveillons-de-la-solidarite

Contact presse :

Vanessa Hendou – 01 44 21 87 47

vanessa.hendou@fdf.org

L'Accident vasculaire cérébral (AVC)

L'AVC est dû à une interruption brutale de l'irrigation sanguine d'une zone du cerveau.

Comment reconnaître les signes ? Paralysie faciale, paralysie d'un membre, troubles de la parole notamment.

Si ces symptômes apparaissent, ayez le bon réflexe : appelez le 15 immédiatement.

Ces signes doivent alerter, même s'ils sont brefs, même s'ils sont non douloureux.

Une prise en charge plus rapide et des traitements adaptés permettent de limiter les séquelles.

Plus d'informations sur l'AVC et les filières de prise en charge sur le site Internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

En 2014, les Hospices Civils de Lyon, avec le soutien de plusieurs partenaires, ont mené une campagne de communication sur l'AVC. Vous pouvez télécharger les supports de communication de cette campagne sur le site de l'ARS.

**AVC, chaque minute compte.
Chacun d'entre nous peut agir.**

En savoir +

:: Site Internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes (rubrique Usagers)

:: Site Internet France AVC

:: Portail AVC



Nos amis les bêtes...



Tout propriétaire de chien a au moins pensé une fois au problème que constituent les déjections de son compagnon à quatre pattes. Certains ont vite réglé la question en laissant leur chien faire comme bon lui semble sur leur terrain. D'autres, jugent préférable de sortir leur chien, pour le laisser faire ses besoins dans la nature, ou sur les trottoirs, ce qui, bien évidemment, n'est pas apprécié par les passants et les employés communaux chargés du nettoyage de la voirie. Ces crottes constituent une véritable nuisance dans le village. D'une part, pour des raisons évidentes de salubrité publique, et d'autre part, parce que cela peut se révéler dangereux. Nul n'étant à l'abri de marcher (même du pied gauche) sur une de ces déjections et ainsi glisser.

Pour faire face à ce fléau, l'État français a rédigé dans le Code pénal, l'article R.632-1, mettant en garde les propriétaires d'animaux domestiques contre les fameux déchets de nos animaux de compagnie. Cet article stipule que « est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^e classe (jusqu'à 150 €) le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation... »

Notre village ne disposant pas d'espace dédié pour recueillir ces déjections, il serait souhaitable, pour le bien de la collectivité, de ramasser les crottes par tout moyen adapté (il existe dans le commerce de petits sacs voués à cet effet) et de les jeter à la poubelle. Les rues et trottoirs du village ainsi que nos chaussures s'en porteront mieux.

LINKY, un petit nom sympathique

C'est le compteur d'énergie dit « intelligent », plus besoin d'attendre le technicien le jour du relevé, ce compteur est capable de transmettre directement votre consommation d'électricité à ENEDIS. 35 millions de boîtiers doivent être installés d'ici 2021 à la place de nos compteurs traditionnels.

Le déploiement de ces compteurs suscite de plus en plus de questions et d'inquiétude, et il est difficile de tirer une conclusion entre les messages contradictoires des professionnels et des associations :

- ⚡ peut-on s'opposer à leur installation?
- ⚡ les ondes émises sont-elles néfastes pour la santé ?
- ⚡ la confidentialité des données est-elle garantie ?
- ⚡ le compteur est-il payant ?

La distribution d'électricité est un service public et la loi impose la mise en place de comptages. La législation française a transposé la directive européenne du 13 juillet 2009 par la loi du 10 février 2010 et par un décret d'application du 31 août 2010 réglementant la pose des compteurs Linky.

S'opposer à la pose de ces compteurs par une délibération du Conseil municipal ou par un arrêté du maire serait illégal.

Plusieurs études réalisées par l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) et par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail) ont montré que les niveaux d'exposition sont très inférieurs aux normes réglementaires. Les mesures en laboratoire montrent que le champ magnétique à 30 cm des compteurs Linky est du même ordre de grandeur que celui d'un chargeur d'ordinateur et 3 fois inférieur à celui d'un écran TV.

Toutes les dispositions réglementaires sont en place pour garantir la confidentialité des données de tous les utilisateurs.

L'accord du consommateur est ainsi une condition préalable à toute collecte par le gestionnaire du réseau et à toute transmission à des tiers.

Officiellement le compteur est gratuit bien que chaque boîtier coûte environ 130 € à ENEDIS, mais dès 2021 vous commencerez à payer l'innovation via une augmentation du TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'électricité) intégré à votre facture, une petite dizaine d'euros de plus qu'un compteur ancienne génération selon la cour des comptes.

Peut-on s'opposer à la pose de ce compteur ?

Cela dépend de l'endroit où se trouve votre compteur actuel.

Si le compteur est accessible de la voie publique sans nécessité de s'introduire dans votre logement, jardin ou cour fermés pour le remplacer, les agents d'ENEDIS peuvent installer Linky sans votre accord.

Si en revanche le boîtier se trouve chez vous, vous pouvez refuser au technicien l'accès à votre habitation, donc empêcher la mise en place du nouveau boîtier.

Grâce à Linky, ENEDIS n'a plus à envoyer de salariés sur le terrain pour relever les compteurs. Si vous choisissez de garder votre ancien compteur, ENEDIS pourrait vous facturer le déplacement de son agent.



Le printemps des arts

Le "Printemps des arts" de Villard-Bonnot revient du 6 au 13 mai 2019 ! Événement artistique réalisé en partenariat avec l'Espace Aragon et la Communauté de communes Le Grésivaudan.

Le Printemps des Arts s'adresse :

- :: aux photographes,
- :: aux peintres,
- :: aux sculpteurs.

Pour l'édition 2019, le Printemps des Arts invite les artistes à mettre le : « Cap sur... le Pays des Songes ». Tous les aspects peuvent être exploités !

Les participants sélectionnés verront leurs œuvres exposées du 6 au 13 mai 2019, dans la salle d'exposition de l'Espace Aragon. Les "coups de cœur" du Jury seront primés dans chacune des trois disciplines, lors de la soirée du vernissage.

N'HÉSITÉZ PAS A VOUS INSCRIRE AVANT LE 15 JANVIER !



- :: Les inscriptions se font du 1^{er} octobre 2018 au 15 janvier 2019 en téléchargeant le dossier à l'adresse ci-dessous.

http://cdn1_2.reseaudesvilles.fr/cities/231/documents/ts86i7807of0p10.pdf

- :: La sélection des artistes se fera fin janvier par les membres du jury.

- :: Ouverture de l'exposition au public : du 6 mai 2019 au 13 mai 2019, à l'Espace Aragon.

Les infos de la Médiathèque



NOUVEAU FONDS JEUX

:: Lancement de la ludothèque

À partir du 4 décembre 2018, venez jouer à la médiathèque !

De nombreux jeux de plateau seront à votre disposition pour jouer à 2,3, 4, ... entre amis ou en famille. Des jeux pour tous les goûts et tous les âges. Vous pourrez également emprunter ces jeux (1 jeu par famille pour 2 semaines).



:: Inauguration de la ludothèque

le samedi 1^{er} décembre,
Journée jeux de société

– de 15h à 18h à la médiathèque : après-midi jeux de société en collaboration avec le comité des fêtes de Tencin. Entrée libre dans la limite des places disponibles

– à 20h30 : Soirée jeux Escape Game (ados/adultes) durée 1h. Sur inscription à la médiathèque.



PROJECTION - RENCONTRES

:: Mois du film documentaire

Le 24 novembre de 9h30 à 12h30 à la salle polyvalente de Le Champ près Froges « Une matinée au Sénégal ».

- :: Projection du film musique Rhandi (30 min).

- :: Atelier percussions et présentation des rythmes du monde avec Alexandre Iacono, musicien professionnel.

- :: Buffet Sénégalais.

*Matinée tout public
(à partir de 8 ans)
Gratuit sur inscription à
biblio.lechamp@orange.fr*



Scolarité

Écoles Bellevue



Sur le chemin des écoliers

Bonne rentrée à nos chers bambins !

Le rythme scolaire de 4 jours par semaine est de nouveau actif sur notre commune et la Communauté de communes a organisé le centre aéré sur toute la journée du mercredi avec l'objectif de poursuivre les actions sur les vacances scolaires. En élémentaire, 185 élèves ont fait leur rentrée avec 7 classes ouvertes.

En maternelle, 100 élèves ont pris le chemin de l'école avec 4 classes ouvertes contre 5 l'année passée.

Les emplois du temps du personnel municipal ont été remaniés pour mieux organiser les postes de travail.

Recrutement de personnel pour les temps périscolaires

L'équipe d'animateurs accueillant les enfants pendant les temps hors scolaire compte 3 personnes supplémentaires. Bienvenue à Aurélie, Gaëlle et Joëlle.

Effectifs école maternelle

Mme Brault	Petite section : 16 Moyenne section : 7	23 élèves
Mme Pinel	Petite section : 12 Moyenne section : 13	25 élèves
Mme Rival	Moyenne section : 11 Grande section : 15	26 élèves
Mme Tantolin	Moyenne section : 6 Grande section : 20	26 élèves
Total		100 élèves



Enseignantes et ATSEM de l'école maternelle

Effectifs école élémentaire

Mmes Chevalier et Poulet	CP	26 élèves
Mme Garel	CP / CE1	24 élèves
Mmes Octru et Poulet	CE1 / CE2	24 élèves
Mme Challeat	CE1 / CE2	28 élèves
Mme Henriot	CE2 / CM2	28 élèves
Mme Scaringella	CM1 / CM2	28 élèves
Mme Alberelli	CM1 / CM2	27 élèves
Total		185 élèves



Enseignantes de l'école primaire

PUB...

**Un évènement familial...
...Vous venir en aide : notre métier**

adfa Familial, Économique et Social
des professionnels pour vous aider

NOS INTERVENTIONS

- Grossesse
- Naissance
- Famille nombreuse
- Séparation des parents
- Décès d'un parent ou d'un enfant
- Maladie
- Hospitalisation
- Affection de longue durée
- Fonction professionnelle
- Accompagnement à la reprise d'emploi

LES AVANTAGES

- Prise en charge possible par le CAF
- Paiement en CSDU accepté
- Participation financière selon le Quotient Familial
- Déduction fiscale ou crédit d'impôt possible

Grenoble Siège Social : 388 - 04 78 33 66 33
04 78 33 66 33 - www.adfa.fr

Vienne : 386 - 04 78 57 67 24 - viennese@adfa.fr
L'Isle d'Abeau : 386 - 04 78 56 56 61 - isle@adfa.fr
Valloire : 386 - 04 78 66 16 23 - valloire@adfa.fr

NF

Au jour le jour

Forum des Associations

Le 8 septembre 2018, public et associations se sont donnés rendez-vous pour organiser les activités de l'année.



La Médiathèque en fête 15 Septembre 2018



Pour fêter son 10^e anniversaire et inaugurer son espace extérieur, la Médiathèque de Tencin a organisé un concert et invité tous ses lecteurs à la fête. En présence de Mme C. Kamowski, députée de la circonscription, M. P. Langénieux-Villard, vice-président en charge de la culture à la Communauté de communes, Mmes F. Midali et C. Brun, maires respectivement des communes de Goncelin et de La Terrasse, le groupe "Little by Little" a ouvert les festivités sous un soleil estival.



Salon des Artisans et Créateurs

dans les salons du Château de Tencin

Dimanche 16 septembre 2018

*Salon des artisans et créateurs organisé par l'association
La vie du Château de Tencin.*



Au jour le jour

Wake'n Roll

28, 29, 30 septembre 2018

Cette animation était organisée par EXO38 wake park situé sur le lac des Martelles et l'association TNT Wake Team. Une journée exceptionnelle qui sentait encore les vacances.



L'arbre de l'enfance

4 octobre 2018 à l'Espace Culturel

Projection du film "L'arbre de l'enfance" réalisé par Anne Barth en collaboration avec la Communauté de communes.





Foire aux noix 21 octobre 2018

*Une nouvelle édition réussie sous un magnifique ciel bleu.
De nombreux exposants et un vide grenier étaient présents au Parc
de la Mairie pour une journée lumineuse et conviviale.*



Au jour le jour

OUUUHHHH Halloween !

C'est un phénomène récurrent ! Chaque 31 octobre, les rues de Tencin sont envahies par des créatures étranges et quelques fois effrayantes.

Les avez-vous aperçues ?

Vous ont-elles fait peur ?

Ne craignez rien : de simples confiseries suffisent à les apaiser.

Merci au Sou des Écoles pour l'organisation de ce magnifique défilé !



Halloween !!!! Encore ?



La soirée s'est poursuivie sur le même ton, cette fois-ci sous l'égide du Comité des Fêtes.



Commémoration du 11 novembre

Lors de la cérémonie, les enfants des écoles ont entonné la Marseillaise avec le concours de la chorale La Chantarine de Theys et de l'Écho du Merdaret.



Pour commémorer le centenaire de la fin de la Grande Guerre, la Communauté de communes a offert à toutes les communes du Grésivaudan un chêne des marais qui a été planté dans le Parc de la mairie.



vos agendas – À vos agendas – À vos agendas

Tournoi Tennis de Table

24 novembre 2018

1, 2, 3 Bouge vous donne rendez-vous le samedi 24 novembre à 17h30 pour son Tournoi de Tennis de Table annuel.

Cérémonie du 5 décembre 2018

La cérémonie se déroulera face au monument aux morts. L'horaire précis sera communiqué ultérieurement.

Marché de Noël – 7 décembre 2018

L'association Le Sou des Écoles organise le marché de Noël à l'école Bellevue. Venez nombreux ...

Repas des anciens – 9 décembre 2018

Rendez-vous le dimanche 9 décembre à l'Espace Culturel. Si vous n'êtes pas encore inscrit, appelez la mairie.

Vœux du Maire – 11 janvier 2019

Le vendredi 11 janvier à 19h à l'Espace Culturel.

Monsieur le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir aux jours et heures suivants :

- François Stefani : sur rendez-vous,
- Joël Marseille : le lundi de 10h à 12h,
- Georges Spolitini : le lundi de 9h à 12h,
- Catherine Jitten : sur rendez-vous,
- France Denans : sur rendez-vous,

ou en prenant rendez-vous à la mairie :
Lundi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h • Mardi 9h à 11h30
Mercredi de 14h à 17h
Jeudi de 9h à 11h30 • Vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h

Directeur de la publication : François Stefani – Rédaction : Joël Marseille, Robert Fois,
Photothèque : © Mairie de Tencin, Laurent Cloarec – Mise en page : Françoise Colin-Madan
Le Bulletin de Tencin – N° 15 Novembre 2018